

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue le **mardi 4 octobre 2022**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 19 heures.

Le Maire, Bruno Côté, les Conseillers, André Ducharme, Francis Marcoux, et Jason Ball et les conseillères Christine Baudinet, Émilie Hébert-Larue et Cynthia Sherrer sont tous présents.

La séance est présidée par le Maire Bruno Côté. Le Directeur général secrétaire-trésorier, Martin Maltais, et son adjoint, René Vachon, sont également présents. M. Maltais agit comme secrétaire d'assemblée. Vingt-six (26) citoyens assistent aussi à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

Le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2022 10 01

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Cynthia Sherrer et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2022

5. AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE;

5.1.1 Évaluation de l'ergonomie des postes de travail;

5.1.2 Création de comités sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et nomination des membres;

5.2 FINANCES

5.2.1 Autorisation de paiement - Tenicourt inc.;

5.2.2 Autorisation de paiement - Prise d'eau brute;

5.2.3 Autorisation de paiement - Filtrum inc.;

5.2.4 Modification du règlement numéro 2021-475 et son amendement relatif à la réfection des chemins Myosotis et des Nénuphars et autorisant un emprunt à cette fin afin d'autoriser le paiement au comptant;

5.2.5 Compensation à l'organisateur du tournoi de balle molle;

5.3 PERSONNEL

5.3.1 Embauche d'une inspectrice en environnement;

5.3.2 Fin de la période probatoire et adhésion de Dylan Shedrick au programme d'assurance collective de la municipalité;

5.3.3 Nomination d'un officier au service incendie et civile de Potton;

5.3.4 Embauche d'un directeur des travaux publics;

5.3.5 Embauche d'une technicienne en service des loisirs;

5.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

5.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

5.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.6.1 Ajout d'une tablette informatique Survi-véhiculaire pour le service de sécurité incendie et civile (SSIC);

5.6.2 Réparation camion-citerne;

5.6.3 Programme d'aide financière pour les formations des pompiers;

5.6.4 Formation pour le service de sécurité incendie et civiles (SSIC);

5.7 TRANSPORT ET VOIRIE

5.8 HYGIÈNE DU MILIEU

5.8.1 Ordre de changement au contrat de Filtrum inc. pour les travaux d'augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable de secteur Owl's Head;

5.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.10 URBANISME & DÉVELOPPEMENT

5.10.1 281, rue Principale, rénovation en PIIA-1B;

5.10.2 Lot 6 508 391, ch. Leadville, Construction d'une résidence en PIIA-7;

5.10.3 Toponymie – 4 rues du Développement Brière (secteur ch. de la Traversée et Lafond);

5.11 LOISIRS ET CULTURE

5.11.1 Appel d'offre projet - bornes informatives destinées à être installées sur le territoire municipal;

6. AVIS DE MOTION

6.1 Règlement numéro 2019-459-E modifiant le règlement 2019-459 et son amendement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

6.2 Règlement numéro 2011-387-B modifiant le règlement 2011-387 établissant les conditions et les tarifs d'utilisation des services municipaux;

6.3 Règlement d'emprunt numéro 2022-487 décrétant des dépenses en immobilisation pour l'achat du terrain et un emprunt de 350 000\$;

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Projet de règlement numéro 2019-459-E modifiant le règlement 2019-459 et son amendement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

7.2 Projet de règlement 2011-387-B modifiant le règlement établissant les conditions et les tarifs d'utilisation des services municipaux;

7.3 Projet de règlement d'emprunt numéro 2022-487 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'achat d'un terrain et un emprunt de 350 000 \$;

8. SUIVI ET REDDITION DES COMPTES BUDGÉTAIRES

8.1 Dépôt de l'analyse de comptes fournisseurs à une période

8.2 Dépôt de la liste sélective;

8.3 Dépôt de l'analyse des variations;

9. VARIA

9.1 Acquisition des lots 5 554 029 et 5 554 307 du cadastre du Québec;

9.2 Mouillage quai Knowlton Landing;

9.3 Vente des bandes de patinoire usagé à St-Denis-de-Brompton;

9.4 Appel d'offres – gestionnaire du marché fermier 2023;

9.5 Mandat – développement d'un concept pour la place de la grange ronde;

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

3- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire et les membres du Conseil interpellés répondent aux questions.

2022 10 02

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Jason Ball
et résolu

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et la séance extraordinaire du 15 septembre 2022, tel que soumis.

Adopté.

5- AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES

2022 10 03

5.1 ADMINISTRATION

5.1.1 Évaluation de l'ergonomie des postes de travail

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prend au sérieux la santé et sécurité au travail de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer son programme de prévention de la santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité embauche plusieurs employées qui effectuent des tâches de bureau à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE le travail à l'ordinateur peut parfois entraîner de l'inconfort chez l'utilisateur. Fréquemment, cette situation résulte d'un mauvais aménagement ou d'un ajustement inadéquat du poste de travail informatisé.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par **Christine Baudinet**
et résolu

QUE le conseil autorise l'entreprise RD consultant SST INC. à effectuer l'évaluation de douze postes de travail.

ET d'autoriser le paiement de 1235,00\$ plus les taxes à l'entreprise RD consultant SST INC.

Adopté.

Workstation Ergonomics Evaluation.

2022 10 04

5.1.2 Création de comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et nomination des membres

CONSIDÉRANT QUE les articles 63.8 à 63.11 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* sont entrés en vigueur le 22 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de l'article 8.1, également en vigueur à la même date, fait en sorte d'élargir la portée de l'obligation de mettre sur pied un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pour fonction de soutenir un organisme public dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations énoncées dans la Loi sur l'accès;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par **Cynthia Sherrer**
et résolu

QUE les employés suivants soient affectés au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels :

- Martin Maltais, directeur général secrétaire-trésorier;
- René Vachon, adjoint à la direction générale;
- Claire Alger, greffière
- Diane Blanchard, secrétaire administrative.

Adopté.

Creation of Access to Information and Privacy Committee and appointment of members

5.2 FINANCES

2022 10 05

5.2.1 Autorisation de paiement - Tenicourt inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 2022 02 36 concernant l'attribution d'un contrat de réfection des terrains de tennis à Tenicourt Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont débuté en septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a payé les deux premières factures, conformément au contrat;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Emilie Hébert-Larue
et résolu

D'AUTORISER le paiement de la troisième facture pour un montant de de 39 689.37\$ taxes incluses pour le contrat de réfection des terrains de tennis au parc de la rivière Missisquoi-Nord, secteur André Gagnon.

Et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement final une fois les travaux terminés et approuvés.

QUI sont assumés par les surplus accumulés.

Adopté.

Council authorizes the payment of the third invoice of four in the amount of \$39,689.37 including taxes for the contract to repair the tennis courts at the Missisquoi River North Park, André Gagnon sector. Also it's authorizing the directeur general to pay the final invoice once the work is completed and approved.

2022 10 06

5.2.2 Autorisation de paiement - Prise d'eau brute

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire les travaux nécessaires pour la réfection de la prise d'eau brute du réseau potable municipal qui sert aussi pour la fabrication de neige du centre de ski dans le secteur Owl's Head;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour ce projet sont répartis avec DOH comme convenu dans l'entente survenue entre les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE Destination Owl's Head (DOH) assume la maîtrise d'œuvre des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assume la portion des coûts liés au volet de la prise d'eau brute municipale;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

D'AUTORISER le paiement des coûts liés à des travaux municipaux de la facture no. S-INV102310 de Destination Owl's Head, pour un montant de 29 862.63\$ taxes incluses;

ET D'affecter la dépense à même la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ et règlement d'emprunt 2021-482.

Adopté.

Council authorizes the payment, for costs related to municipal work, of invoice no. S-INV102310 from Destination Owl's Head, in the amount of \$29 862.63 including taxes.

2022 10 07

5.2.3 Autorisation de paiement - Filtrum inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 2021 12 23 octroyant le contrat pour l'augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable du secteur Owl's Head à Filtrum inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont en cours depuis décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le deuxième décompte progressif, décrivant les travaux exécutés au 31 août 2022, conformément au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Jason Ball
ET résolu**

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2, pour les travaux exécutés par Filtrum inc. pour le projet de l'augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable du secteur Owl's Head, pour un montant de 428 025.52\$ taxes incluses et la retenue de 10%.

Et ce projet est payé par la taxe de secteur à venir.

Adopté.

Council authorizes the payment of the progressive settlement number 2, for the work completed by Filtrum inc. for the project to increase the capacity of the drinking water production plant in the Owl's Head sector, in the amount of \$428,025.52 including taxes.

2022 10 08

5.2.4 Modification du règlement numéro 2021-475 et son amendement relatif à la réfection des chemins Myosotis et des Nénuphars et autorisant un emprunt à cette fin afin d'autoriser le paiement au comptant

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 2021-475, tel que modifié par le règlement numéro 2021-475-A, a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 13 octobre 2021 et est entré en vigueur le 20 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QU'aux termes dudit règlement, le remboursement de l'emprunt relative-ment à la réfection des chemins Myosotis et des Nénuphars est effectué par l'imposition d'une taxe spéciale, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe A de ce règlement et son annexe, à un taux suffisant basé sur l'étendue en front tel qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir à 50% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'aux termes dudit règlement, le remboursement est également effectué par l'imposition d'une compensation pour pourvoir à 50 % des dépenses engagées relative-ment aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 1072.1 du Code municipal et permettre aux propriétaires visés par la compensation et la taxe spé-ciale en vertu de l'article 5 dudit règlement de s'en exempter en payant en un seul versement leur part du capital de l'emprunt avant l'émission de cet emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier un règlement d'emprunt par résolu-tion qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables, conformément à l'article 1076 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**il est proposé par Francis Marcoux
et résolu**

DE MODIFIER le règlement numéro 2021-475, tel que modifié par le règlement numéro 2021-475-A, relatif à la réfection des chemins Myosotis et des Nénuphars et autorisant un emprunt à cette fin, en ajoutant audit règlement l'article 5.1 suivant afin d'autoriser le paiement comptant pour le remboursement de l'emprunt :

« 5.1 Tout propriétaire ou occupant de qui est exigée une taxe spéciale en vertu de l'article 5 peut en être exempté en payant en un seul versement la part de capital qui, à l'échéance de l'emprunt prévu au présent règlement, aurait été fourni par la taxe spéciale imposée sur son immeuble. Cette part est calculée sur la base du rôle d'évaluation en vigueur au moment où le propriétaire ou l'occupant effectue son paiement et, le cas échéant, en tenant compte des taxes payées en vertu du présent règlement avant ce paiement. Ce paiement doit être fait avant la publication de l'avis visé à l'article 1065 du Code municipal, ou avant que le ministre n'accorde l'approbation visée à l'article 1071.1 du Code municipal. Le montant de l'emprunt prévu au présent règlement est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article et les frais d'émission d'obligations et d'intérêts ne sont pas chargés à ce propriétaire ou occupant, pour la partie non-engagée;

Tout propriétaire ou occupant de qui est exigée une compensation en vertu de l'article 5 peut en être exempté en payant en un seul versement la part de capital qui, à l'échéance de l'emprunt prévu au présent règlement, aurait été fournie par la compensation imposée sur son immeuble. Cette part est calculée sur la base du rôle d'évaluation en vigueur au moment où le propriétaire ou l'occupant effectue son paiement et, le cas échéant, en tenant compte des compensations payées en vertu du présent règlement avant ce paiement. Ce paiement doit être fait avant la publication de l'avis visé à l'article 1065 du Code municipal, ou avant que le ministre n'accorde l'approbation visée à l'article 1071.1 du Code municipal. Le montant de l'emprunt prévu au présent règlement est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article et les frais d'émission d'obligations et d'intérêts ne sont pas chargés à ce propriétaire ou occupant, pour la partie non-engagée; »

SAUF l'ajout de l'article 5.1, toutes les autres dispositions du règlement numéro 2021-475, tel que modifié par le règlement 2021-475-A, demeurent inchangées.

Adopté.

Amend by-law number 2021-475 and its amendment pertaining to the reconstruction of Myosotis and des Nénuphars road and authorizing a loan for this purpose in order to authorize a cash payment of the loan.

2022 10 09

5.2.5 Compensation à l'organisateur du tournoi de balle molle

CONSIDÉRANT QU'un tournoi de balle organisé par le *Honey Badgers Ball Team* devait avoir lieu au terrain de balle municipal cet été;

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de balle a dû être annulé à la dernière minute en raison de problèmes électriques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite dédommager les organisateurs pour les dépenses encourues et/ou pour les inconvénients qu'ils ont pu subir;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Christine Baudinet
et résolu

QUE le conseil municipal autorise l'émission d'un chèque à l'ordre de *Honey Badgers Ball Team* au montant de 1 500\$ en guise de dédommagement pour l'annulation du tournoi de ball à la dernière minute;

ET QUE ce montant sera pris à même le budget de fonctionnement pour les parcs et loisirs.

Adopté.

Council authorize the issuance of a cheque to the Honey Badgers Ball Team in the amount of \$1,500 as compensation for the cancellation of the ball tournament at the last minute.

2022 10 10

5.3 PERSONNEL

5.3.1 **Embauche d'une inspectrice en environnement**

CONSIDÉRANT QUE Mme Sabrina Mruczek travaille déjà en tant qu'employée saisonnière pour la Municipalité depuis 2021 et possède les connaissances nécessaires pour pouvoir combler le poste d'inspectrice en environnement;

CONSIDÉRANT les besoins croissants au niveau de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite lui offrir un emploi permanent auprès de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Cynthia Sherrer
et résolu

D'APPROUVER l'embauche de madame Sabrina Mruczek, au poste d'inspectrice en environnement en date du 18 septembre 2022;

DE LA rémunérer selon la rémunération attribuée à la classe 3, échelon 1 des conditions de travail de la municipalité selon un horaire de 35 heures hebdomadaires;

ET D'EXIGER une période de probation de six (6) mois, selon les politiques de la Municipalité.

Adopté.

Hiring of Mrs. Sabrina Mruczek as environment inspector.

2022 10 11

5.3.2 **Fin de la période probatoire et adhésion de Dylan Shedrick au programme d'assurance collective de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dylan Shedrick exerce ses fonctions de préposé aux travaux publics à la municipalité depuis le 12 avril 2022 et que sa période probatoire de 6 mois est terminée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du travail accompli et désire confirmer son emploi permanent à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail de la municipalité permettent aux employés permanents de bénéficier à certains compensations additionnelles et avantages d'emploi;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Emilie Hébert-Larue
et résolu

D'ACCORDER le statut de permanence à Dylan Shedrick et d'autoriser son adhésion au programme d'assurances collectives de la municipalité effective le 12 octobre 2022.

Adopté.

M. Dylan Shedrick has been working as a public works attendant for the municipality since April 12, 2022, and that her 6-month probationary period is over. We give her permanence and authorize his membership in the Municipality's group insurance program as of October 12, 2022.

2022 10 12

5.3.3 **Nomination d'un officier au service incendie et civile de Potton**

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie souhaite effectuer une restructuration de la structure organisationnelle dans le but d'améliorer la gestion et l'évaluation du personnel;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième poste capitaine aux opérations sera créé;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues de sélections ont été tenues le 15 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande la nomination du lieutenant Jonathan Ducharme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par André Ducharme

Et résolu

DE PROCÉDER à la nomination de l'officier suivant :

- Monsieur Jonathan Ducharme au poste de capitaine aux opérations;

ET D'EXIGER une période de probation de six (6) mois selon les politiques de la municipalité;

Adopté.

Appointment of Mr. Jonathan Ducharme to the position of captain in the operations

2022 10 13

5.3.4 Embauche d'un directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel de candidatures pour un poste d'un directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité de ressources humaines a rencontré quatre candidats et doit maintenant procéder à l'embauche;

CONSIDÉRANT QUE le comité de ressources humaines recommande de procéder à l'embauche de monsieur Jason Sherrer;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jason Ball
et résolu

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Jason Sherrer au poste de directeur des travaux publics effectifs le 24 octobre 2022;

D'EXIGER une période de probation de six (6) mois, selon les politiques de la Municipalité;

ET de le rémunérer selon la rémunération attribuée à la classe 4, échelon 1 des conditions de travail de la municipalité selon un horaire de 37.5 heures hebdomadaires.

Adopté.

La conseillère Cynthia Sherrer quitte la salle déclarant son intérêt et s'abstient au vote.

Hiring of Mr. Jason Sherrer as Public Works Director effective October 24, 2022.

2022 10 14

5.3.5 Embauche d'une technicienne en service des loisirs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel de candidatures pour un poste d'une technicienne en service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le comité de ressources humaines a rencontré deux candidats et doit maintenant procéder à l'embauche;

CONSIDÉRANT QUE le comité de ressources humaines recommande de procéder à l'embauche de madame Monique Gilbert;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Francis Marcoux

et résolu

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Monique Gilbert au poste de technicienne en service des loisirs effectif le 31 octobre 2022;

D'EXIGER une période de probation de six (6) mois, selon les politiques de la Municipalité;

ET DE la rémunérer selon la rémunération attribuée à la classe 3, échelon 4 des conditions de travail de la municipalité selon un horaire de 35 heures hebdomadaires.

Adopté.

Hiring of Mrs. Monique Gilbert as recreation service technician effective October 31, 2022.

5.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURE

5.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

5.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022 10 15

5.6.1 Ajout d'une tablette informatique Survi-véhiculaire pour le service de sécurité incendie et civile (SSIC)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé l'implantation du système Survi-véhiculaire via la résolution numéro 2021 10 17;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle camionnette n'était pas en service lors de l'implantation initiale;

CONSIDÉRANT QUE le système optimise, les communications avec la centrale Cauca et l'efficacité des intervenants;

CONSIDÉRANT QUE Survi-Véhiculaire permettra d'avoir accès en tout temps aux données de la prévention incendie et aux plans d'intervention particuliers;

CONSIDÉRANT QUE Survi-Véhiculaire dispose d'un service de cartographie;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Christine Baudinet
et résolu

QUE le conseil autorise l'ajout d'une tablette informatique à l'entente de service et d'autoriser les frais mensuels de 50,00\$ plus taxes pour la tablette supplémentaire à la centrale CAUCA.

Adopté.

Council authorizes the addition of an ipad to the service agreement and authorizes a monthly fee of \$50.00 plus taxes for the additional ipad at CAUCA.

2022 10 16

5.6.2 Réparation camion-citerne

CONSIDÉRANT QUE le camion-citerne du service incendie être entretenue afin de respecter la conformité de la vérification mécanique de la SAAQ;

CONSIDÉRANT QUE le camion est âgé de vingt ans;

CONSIDÉRANT QU'UNE évaluation des réparations et entretiens nécessaires a été tenue par une entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les deux pneus avant, quatre pneus arrière ainsi que des réparations au système de freinage et un remplacement des batteries sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de cette dépense soient affectés au budget 2022 du service incendie;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Cynthia Sherrer
et résolu

QUE le conseil autorise les réparations d'un montant estimé de 6500,00\$ plus taxes à l'entreprise Jauniaux et Jauniaux Centre de l'auto inc.

Adopté.

Repair of the tanker truck, the council authorizes the repairs in the estimated amount of \$6500.00 plus taxes to the company Jauniaux et Jauniaux Centre de l'auto inc.

2022 10 17

5.6.3 Programme d'aide financière pour les formations des pompiers

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Potton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Potton prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I, cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Memphrémagog en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
et résolu Emilie Hébert-Larue

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Memphrémagog.

Adopté.

Present a request for financial assistance for the training of these firefighters within the framework of the Financial Assistance Program for the training of volunteer or part-time firefighters to the Ministry of Public Security and to transmit this request to the Memphrémagog MRC.

2022 10 18

5.6.4 Formation pour le service de sécurité incendie et civiles (SSIC)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre le service de premier répondant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les premiers répondants doivent avoir une formation de soixante heures reconnues pour effectuer des interventions;

CONSIDÉRANT QU'UNE Formation aura lieu à l'automne 2022;

CONSIDÉRANT QUE nous devons maintenir un nombre d'effectifs minimum.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jason Ball
et résolu

QUE le conseil autorise d'inscrire Carine Daoust, Shannon Derby et Jean Lemieux a la formation initiale de premier répondant.

ET payer les frais de scolarité d'un prix de 820.00\$ plus taxes par participant à l'entreprise Formation Savie inc. .

Adopté.

The council authorizes to register Carine Daoust, Shannon Derby and Jean Lemieux to the initial training of first responders, and to pay the enrolment fee of \$820.00 plus taxes per participant to the company Formation Savie Inc.

5.7 TRANSPORTS ET VOIRIE

5.8 HYGIÈNE DU MILIEU

5.8.1 **Ordre de changement au contrat de Filtrum inc. pour les travaux d'augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable du secteur Owl's Head**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire les travaux nécessaires à l'augmentation de la capacité de production d'eau potable du secteur Owl's Head;

CONSIDÉRANT QU'une directive de changement a dû être émise par notre consultant FNX-innov nommée châssis de nanofiltration (réf. QRT-MP-020): couper une partie de la charpente et le caillebotis. Modification du placement du H-beam, et utilisation des morceaux coupés pour les nouvelles pattes.

CONSIDÉRANT QUE les ordres de changements au contrat de Filtrum inc. doivent être autorisés;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de cet ajout nécessitera une somme de 2 542.01\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Francis Marcoux
et résolu :

D'AUTORISER les directives de changement numéro 8 à Filtrum inc. dans la cadre des travaux d'augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable du secteur Owl's Head;

ET D'acquitter le paiement selon les modalités du règlement d'emprunt pour le montant prévues de 2 542.01\$ plus taxes pour le châssis de nanofiltration (réf. QRT-MP-020) selon les modalités décrites dans le contrat.

Adopté.

Change in contract Order to Filtrum Inc. for the Owl's Head Drinking Water Plant Capacity Increase Work

5.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.10.1 **281, rue Principale, Rénovation en PIIA-1B;**

2022 10 19

2022 10 20

CONSIDÉRANT QUE le 281, rue Principale est assujettie au PIIA-1B et fait l'objet du dossier CCU220920-5.1 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer 4 fenêtres sur la maison existante, lesquelles sont localisées de part d'autre de la véranda qui s'avance sur la face latérale gauche, telle qu'illustré et décrit sur le croquis localisant les fenêtres produit par les propriétaires, de même que sur la soumission 1343-9 datée du 4 mars 2022 produite par Érick Bélanger de Vaillancourt Portes et fenêtres, le tout faisant partie intégrante de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le PIIA-1B regroupe des immeubles localisés dans le cœur villageois du village de Mansonville et vise à ce que soient préservés le type architectural en présence et les principales caractéristiques des bâtiments et des terrains étant leur assiette qui sont identifiés comme ayant un intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du CCU est requise au présent dossier puisque le 281 rue Principale est assujetti au PIIA-1B et ce, dans le cadre de toute demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation impliquant la construction d'un nouveau bâtiment principal, l'agrandissement d'un bâtiment principal ainsi que la transformation ou la réparation d'un bâtiment principal qui affecte l'apparence extérieure d'une façade du bâtiment donnant sur rue;

CONSIDÉRANT QUE les faces avant et latérales de ce bâtiment sont visibles à partir de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres projetées seront de mêmes dimensions que les fenêtres existantes;

CONSIDÉRANT QUE des fenêtres à battants sont proposées;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres à installer comporteront des moulures extérieures blanches en PVC et remplaceront des moulures de bois d'un ton rouge;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fenêtres existantes de la maison possèdent déjà des moulures blanches en PVC et sont de type à guillotine;

CONSIDÉRANT QUE le 281 rue Principale est une maison possédant une architecture de courant cubique, comportant typiquement des fenêtres à imposte ou à guillotine comme indiqué à l'inventaire patrimonial et architectural réalisé par la firme Bergeron Gagnon inc. pour la Municipalité du Canton de Pottton en 2007;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation applicable prévoit qu'il faille favoriser des rénovations qui permettent de retrouver un état d'authenticité en regard du type architectural en présence et/ou qui corrige des interventions inadéquates effectuées au fil de temps;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que les informations et documents déposés permettent d'évaluer et d'apprécier le projet en fonction des objectifs et critères du PIIA-1B ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le projet présenté doit être quelque peu ajusté afin d'atteindre les objectifs et critères d'évaluation du PIIA-1B;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Cynthia Sherrer
et résolu

D'ACCEPTER le projet qui consiste à remplacer 4 fenêtres sur la maison existante, lesquelles sont localisées de part d'autre de la véranda qui s'avance sur la face latérale gauche, telle qu'illustré et décrit sur le croquis localisant les fenêtres produit par les propriétaires, de même que sur la soumission 1343-9 datée du 4 mars 2022 produite par Érick Bélanger de Vaillancourt Portes et fenêtres, le tout faisant partie intégrante de ce dossier, sous réserve de la condition suivante;

QUE les fenêtres à installer soient de type à guillotine afin d'être cohérent avec le style architectural cubique de la maison, tout comme pour s'agencer à la fenestration existante

de ce type, déjà présente sur la maison.

LE TOUT pour l'immeuble situé au 281 rue Principale.

Adopté.

Council accepts the project to replace 4 windows on the existing house, located on either side of the veranda that extends onto the left side face, as illustrated and described on the sketch locating the windows produced by the owners, as well as on quotation 1343-9 dated March 4, 2022, produced by Érick Bélanger of Vaillancourt Portes et fenêtres, the whole being an integral part of this file, subject to the following condition : that the windows to be installed be double-hung to be consistent with the cubic architectural style of the house, as well as to match the existing windows of this type, already present on the house.

2022 10 21

5.10.2 Lot 6 508 391, ch. Leadville, Construction d'une résidence en PIIA-7

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 508 391 est assujéti au PIIA-7 (dossier CCU220920-5.2) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à construire une résidence unifamiliale isolée, le tout selon le plan projet d'implantation produit par Robert Fournier arpenteur-géomètre, daté du 10 août 2022, minuté 8810 modifié la dernière fois le 23 août 2022, au document de présentation daté du 20 septembre 2022 préparé par Stéphane Gauthier et aux plans de construction préparés par *advancedhouseplans* révisés en date du 27 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que les informations permettant d'établir le respect des objectifs et critères du PIIA-7 ont été présentées ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le projet respecte tous les objectifs et critères du PIIA-7 ;

**En conséquence,
il est proposé par Cynthia Sherrer
et résolu**

D'ACCEPTÉ le projet qui consiste à construire une résidence unifamiliale isolée, le tout selon le plan projet d'implantation produit par Robert Fournier arpenteur-géomètre, daté du 10 août 2022, minuté 8810 modifié la dernière fois le 23 août 2022, au document de présentation daté du 20 septembre 2022 préparé par Stéphane Gauthier et aux plans de construction préparés par *advancedhouseplans* révisés en date du 27 janvier 2022.

LE TOUT pour le lot 6 508 391, ch. Leadville.

Adopté.

Council approves the construction of a detached single-family house as per the site plan prepared by Robert Fournier, land surveyor, dated August 10, 2022, minute 8810, last modified on August 23, 2022, the presentation document dated September 20, 2022, prepared by Stéphane Gauthier, and the construction plans prepared by advancedhouseplans, last revised on January 27, 2022.

2022 10 22

5.10.3 Toponymie – 4 rues du Développement Brière (secteur ch. de la Traversée et Lafond)

CONSIDÉRANT QU'un dossier de toponymie est présenté au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à nommer quatre (4) nouvelles rues privées projetées, lesquelles seront aménagées à partir du chemin de la Traversée et du chemin Lafond, tel que présenté au dossier CCU220622-5.1 et officialisé par la résolution 2022 07 13;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) propositions ont été soumises au CCU:

- Chemin JF Leclerc;
- Chemin JP Richard;
- Chemin Dolomite,
- Chemin Boisjoli.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme observent que trois des quatre propositions ne respectent pas les critères de dénomination d'une voie de circulation tels que définis au règlement 2006-340 ni les exigences de la Commission de la Toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une rue ou un lieu ne peut se voir attribuer un odonyme rappelant une personne vivante ni une personne décédée depuis moins d'un an;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme évaluent que les propositions reçues ne sont pas ou peu basées sur les inspirations recommandées au règlement 2006-340;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme souhaite recevoir de nouvelles propositions qui mettront en valeur les caractéristiques historiques ou écologiques de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a obtenu de l'Association du patrimoine de Potton, des suggestions d'odonymes qui répondraient aux exigences du règlement 2006-340 ainsi qu'aux exigences de la Commission de la Toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les suggestions d'odonymes sont les suivantes: Peter Perkins, Moses Elkin, Abel Skinner et Gérald Bull;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Cynthia Sherrer
et résolu

DE REFUSER les propositions soumises par le demandeur pour nommer quatre (4) nouvelles rues privées projetées, lesquelles seront aménagées à partir du chemin de la Traversée et du chemin Lafond, telles que présentées au dossier CCU220622-5.1 et officialisé par la résolution 2022 07 13.

QUE le conseil recommande au demandeur de soumettre de nouvelles suggestions d'odonymes qui respecteront à la fois le règlement 2006-340 et les critères de la Commission de la Toponymie du Québec, de même que de considérer opter pour les suggestions obtenues de l'Association du patrimoine de Potton.

Le **TOUT** pour quatre rues du Développement Brière (secteur ch. De la Traversée et Lafond).

Adopté.

The council refuses the proposals submitted by the applicant to name four (4) new proposed private roads, to be developed from Chemin de la Traversée and Chemin Lafond, as presented in file CCU220622-5.1 and formalized by resolution 2022 07 13. The Council recommends the applicant to submit new endonym suggestions that will respect both the bylaw 2006-340 and the criteria of the Commission de la Toponymie du Québec, as well as to consider opting for the suggestions obtained from the Potton Heritage Association.

5.11 LOISIRS ET CULTURE

2022 10 23

5.11.1 Bornes informatives destinées à être installées sur le territoire municipal

CONSIDÉRANT QUE le comité Promotion et développement du territoire a soumis au conseil le projet de bornes informatives visant la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE le comité Promotion et développement du territoire désire offrir le meilleur choix possible de concepts susceptibles de cadrer dans le décor pottonais;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que d'avoir un éventail élargit de choix visant le projet de bornes informatives;

En conséquence,
il est proposé par Emilie Hébert-Larue

et résolu

QUE la municipalité du Canton de Potton procède à un appel d'offres sur invitation qui permettra de donner un mandat de conceptualisation de bornes informatives destinées à être installées sur le territoire municipal.

Adopté.

The municipality of the Township of Potton is proceeding with a call for tenders by invitation in order to give a mandate for the conceptualization of information terminals to be installed on the municipal territory.

6- AVIS DE MOTION

6.1 **Règlement numéro 2019-459-E modifiant le règlement 2019-459 et son amendement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire**

Le Conseiller **André Ducharme**, donne avis de motion qu'à la présente séance de ce Conseil, le règlement numéro 2019-459-E sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement a pour objet d'augmenter la délégation du pouvoir pour le poste de cadre aux parcs, terrain et édifice et de modifier le titre de délégation pour le responsable de projets spéciaux et environnement.

Conformément à la loi, un projet de règlement sera présenté aux membres du Conseil lors de la présente séance pour lecture et analyse. Pour donner suite à l'adoption de ce projet, un règlement définitif sera présenté à une séance ultérieure à celle de l'adoption du projet, pour adoption finale.

Donné.

Draft by-law number 2019-459-E amending by-law 2019-459 and its amendment decreeing the rules of delegation, control and budget monitoring for the municipal officer who holds the position of Parks, grounds and building manager and to add a delegation of authority for the Special Projects and Environment Officer.

6.2 **Règlement numéro 2011-387-B modifiant le règlement 2011-387 établissant les conditions et les tarifs d'utilisation des services municipaux**

Le Conseiller **Jason Ball**, donne avis de motion qu'un projet de règlement portant le numéro 2011-387-B sera présenté pour adoption.

Le règlement a pour objet de modifier la tarification pour le nivelage de chemins privés, et de supprimer les Conditions de location d'une salle à l'Hôtel de Ville.

Conformément à la loi et afin de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption finale, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil présents dans les délais prescrits par la loi.

Donné.

By-law Number 2011-387-B amending By-law 2011-387 establishing the conditions and rates for the use of municipal services. The purpose of the by-law is to amend the rates for grading private roads, and to remove the conditions for the rental of a room at City Hall.

6.3 **Règlement d'emprunt numéro 2022-487 décrétant des dépenses en immobilisation pour l'achat d'un terrain et un emprunt de 350 000\$**

Le Conseiller **Francis Marcoux**, donne avis de motion qu'à la séance de ce Conseil, le projet de règlement numéro 2022-487 sera présenté pour étude et adoption.

Ce règlement a pour objet d'acquérir des terrains afin de pouvoir y construire un ou des bâtiments municipaux.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est présentée lors de la présente séance et remise aux membres du Conseil municipal pour qu'ils

en prennent dûment et pleinement connaissance.

Donné.

Borrowing by-law number 2022-487 decreeing capital expenditures for the purchase of land and a loan of 350 000\$. The purpose of this by-law is to acquire land for the construction municipal buildings.

2022 10 24

7- ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Projet de règlement numéro 2019-459-E modifiant le règlement 2019-459 et son amendement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 961.1 du Code municipal du Québec (L.R.C. c. C-27.1), le Conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir de modifier son règlement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter la délégation de pouvoir pour le poste de cadre aux parcs, terrain et édifice;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu modifiez le titre de délégation pour le responsable des projets spéciaux et environnement.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion est donné et le projet de règlement présenté lors de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à la lecture dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Christine Baudinet
et résolu

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Potton adopte le projet de règlement 2019-459-E décrétant ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le tableau de l'article 5.1 de la section intitulé « **SECTION 5 – DÉLÉGATION DU POUVOIR – FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX** » est modifié en augmentant la délégation de pouvoir au montant maximal de 5 000\$ pour le fonctionnaire municipal qui détient le poste-cadre aux parcs, terrain et édifice.

ARTICLE 3

Le tableau de l'article 5.1 de la section intitulé « **SECTION 5 – DÉLÉGATION DU POUVOIR – FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX** » est modifié en remplaçant le titre du Responsable des projets spéciaux et environnement par le nouveau titre suivant « Responsable projets spéciaux, responsables projets d'infrastructure et environnement ».

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

Draft by-law number 2019-459-E amending by-law 2019-459 and its amendment decreeing the rules of delegation, control and budget monitoring. Increasing the delegation of power to a maximum amount of \$5,000 for the municipal officer who holds the position of Parks,

grounds and building manager and modifying the title of Special Projects and Environment Manager by the new Special Projects , Infrastructure Projects and Environment Manager.

2022 10 25

7.2 Projet de règlement 2011-387-B modifiant le règlement établissant les conditions et les tarifs d'utilisation des services municipaux

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.2 de la Loi sur la Fiscalité municipale permet à une corporation municipale d'adopter un règlement afin d'exiger des frais, de façon ponctuelle, pour les services offerts aux citoyens ou non-citoyens qui en font la demande;

CONSIDÉRANT QUE les services administratifs de la Municipalité fournissent certains services aux citoyens et non-citoyens;

CONSIDÉRANT QUE certains terrains ou espaces de la propriété de la Municipalité peuvent être prêtés ou loués aux citoyens ou à des non-citoyens

CONSIDÉRANT QU'il importe de préciser et établir les tarifs applicables lorsqu'un individu utilise un de nos services;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion est donné et le projet de règlement présenté lors de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à la lecture dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Cynthia Sherrer et résolu

QUE la municipalité du Canton de Potton adopte le projet de règlement 2011-387-B qui décrète ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

Article 2.

Ensemble du texte de l'annexe D est remplacé par le texte suivant:

Annexe D. « Le tarif pour le nivelage exécuté sur un chemin privé par la Municipalité est le suivant :177\$ de l'heure. La municipalité augmentera le taux chaque année selon l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) du mois d'octobre».

Article 3

Article 5 Conditions de location d'une salle à l'Hôtel de Ville

« Supprimer l'article au complet».

Article 4

Annexe C Conditions de location d'une salle à l'Hôtel de Ville

«Supprimer l'annexe au complet».

Les numéros d'article se renumérotent après avoir supprimé l'article et l'annexe.

Adopté.

Draft By-law 2011-387-B amending the by-law establishing the conditions and rates for the use of municipal services.

2022 10 26

7.3 Projet de règlement d'emprunt numéro 2022-487 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'achat d'un terrain et un emprunt de 350 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter de terrains dans le but de construire un ou des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se base sur l'évaluation de l'expert externe M. Pierre Dufresne, évaluateur agréé.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion est donné et le projet de règlement présenté lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Emilie Hébert-Larue
et résolu

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Potton adopte le projet de règlement 2022-487 décrétant ce qui suit:

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour l'achat d'un lot situé dans le canton de Potton (village de Mansonville) pour un montant total de 350 000 \$.

Description	Terme décrété	Total
Achat des lots 5 554 029 et 5 554 307	10 ans	350 000\$

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 350 000 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

Adoption of the first draft of borrowing bylaw number 2022-487 for the purpose of acquiring vacant land for the construction municipal buildings.

8- SUIVI ET REDDITION DES COMPTES BUDGÉTAIRES

8.1 Dépôt de l'analyse de comptes fournisseurs à une période

Le Directeur général secrétaire-trésorier dépose l'analyse des comptes fournisseurs à une période. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposée.

The Director General Secretary Treasurer submits to the council the list of the accounts payable for the month.

8.2 Dépôt de la liste sélective

Le Directeur général secrétaire-trésorier dépose la liste sélective des déboursés. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposée.

The Director General Secretary Treasurer submits to the council the selective list of disbursements.

8.3 Dépôt de l'analyse des variations

Le Directeur général secrétaire-trésorier dépose l'analyse des variations. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposée.

The Director General Secretary Treasurer submits to the council the analysis of variations.

9- VARIA

2022 10 27

9.1 Acquisition des lots 5 554 029 et 5 554 307 du Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité et ses contribuables de procéder à l'acquisition des immeubles nécessaires afin de construire un ou des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin la Municipalité souhaite acquérir un terrain vacant sur le chemin West Hill et un terrain vacant sur la route de Mansonville, à savoir les lots 5 554 029 et 5 554 307 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

CONSIDÉRANT les discussions et négociations intervenues entre la municipalité et la propriétaire de ces terrains dans le but de préparer une offre d'achat à des conditions et modalités satisfaisantes pour toutes les parties;

CONSIDÉRANT que le document d'offre d'achat est maintenant soumis au conseil municipal pour autorisation;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

QUE la municipalité procède à l'acquisition des lots 5 554 029 et 5 554 307 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, selon les conditions et modalités énoncées dans l'offre d'achat autorisée par le conseil municipal;

LE TOUT sur approbation du règlement d'emprunt numéro 2022-487;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'offre d'achat, l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document utile aux fins de l'acquisition de ces terrains.

Adopté.

The Municipality proceed with the acquisition of lots 5 554 029 and 5 554 307 of the Cadastre of Quebec, Registration Division of Brome, according to the terms and conditions stated in the offer to purchase authorized by the Municipal Council.

2022 10 28

9.2 Non appui et opposition de la Municipalité du Canton de Potton : Projet de zone

d'amarrage de bouées soumis, par l'Association des Mouillages de Knowlton Landing, au Ministre des Transports du Canada en vertu de la Loi sur les eaux navigables canadiennes

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Mouillages de Knowlton Landing a déposé une demande d'autorisation au Ministère des Transports du Canada, laquelle vise à aménager une zone d'amarrage de bouées dans la baie Sargent du Lac Memphrémagog, devant les propriétés riveraines correspondantes aux numéros de lots 5 752 437, 5 752 435, 5 752 433, 5 752 434, 5 753 310, 5 752 440, 5 753 314, 5 752 439, 5 752 445, 5 752 446, 5 752 447, 5 751 120, 5 751 132 et 5 751 133 du cadastre du Québec, Municipalité du Canton de Potton;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Mouillages de Knowlton Landing a procédé à l'affichage d'un avis informant le public de sa demande au Ministère des Transports du Canada, dans Le Reflet du Lac paru le 14 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les eaux navigables canadiennes prévoit à son article 7 que la tenue d'une période de consultation doit être tenue afin de permettre à toute personne intéressée à présenter par écrit au ministre, dans les trente jours suivant sa publication, leurs commentaires à l'égard de la proposition du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton souhaite faire part à Transports Canada de son non-appui à ce projet et lui communiquer ses préoccupations et inquiétudes quant aux aménagements souhaités par le demandeur afin que l'analyse de la demande tienne compte des facteurs qui suivent;

CONSIDÉRANT QUE le quai municipal du chemin Knowlton Landing est un équipement surutilisé et que par ailleurs la Municipalité du Canton de Potton projette revoir le fonctionnement de ce dernier ;

CONSIDÉRANT la fréquentation importante du quai, la Municipalité du Canton de Potton planifie certains réaménagements afin de mieux contrôler l'accès et y assurer une circulation fluide;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement désordonné et illégal dans les environs du quai municipal compromet régulièrement une circulation fluide à cet endroit, il en résulte un accès difficile et ce même pour les véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements proposés par le demandeur risquent d'augmenter la fréquentation du quai, lequel est déjà aux prises avec des problématiques importantes de circulation et de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la protection du lac de toute contamination constitue un défi important dans le contexte où le quai ne dispose pas d'une station de lavage pour les voiliers (et les embarcations utilisées pour rejoindre les voiliers) lors de la mise à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le quai municipal ne dispose pas de blocs sanitaires ce qui est inquiétant dans la mesure où certains voiliers ne possèdent pas de toilettes;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements proposés par le demandeur augmentent de manière importante les risques de contamination de l'eau du Lac Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est préoccupée par l'augmentation des activités sur le lac Memphrémagog, à proximité du quai municipal, compte tenu que des propriétés résidentielles adjacentes pourraient subir une augmentation des nuisances expérimentées, tant le jour que la nuit, (bruits, présence de déchets, etc.) dans la mesure où le projet du demandeur implique une utilisation intensifiée des eaux riveraines de leurs propriétés;

CONSIDÉRANT des enjeux de circulation, de stationnement, de contamination de l'eau, de salubrité et de nuisances qui sont déjà présents sur le site du quai municipal et ses environs, il est primordial de ne pas exacerber la situation en intensifiant l'utilisation de cet équipement et du secteur dans lequel il s'insère;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jason Ball
et résolu

QUE le conseil énonce son **non-appui et opposition** au projet de l'Association des Mouillages de Knowlton Landing, lequel vise à agrandir une zone d'amarrage déjà non conforme la faisant passer à 30 voiliers alors que l'entente accordée par Transport Canada en autorise seulement 15, et ce, dans la baie Sargent du Lac Memphrémagog, devant les propriétés riveraines correspondantes aux numéros de lots 5 752 437, 5 752 435, 5 752 433, 5 752 434, 5 753 310, 5 752 440, 5 753 314, 5 752 439, 5 752 445, 5 752 446, 5 752 447, 5 751 120, 5 751 132 et 5 751 133 du cadastre du Québec, Municipalité du Canton de Potton;

QUE la présente résolution de non-appui soit transmise immédiatement au Ministère des Transports du Canada – *Programme de protection de la navigation*, le tout dans le cadre de la consultation publique prévue à la Loi sur les eaux navigables canadiennes;

QUE la présente résolution soit transmise pour information à la Municipalité d'Austin, laquelle pouvant aussi constituée une autorité intéressée à se faire entendre dans le cadre de la démarche en cours.

Adopté.

The council states its non-support and opposition to the Knowlton Landing Moorings Association's project to expand an already non-conforming mooring area to 30 sailboats when an agreement granted by Transport Canada authorizes only 15, and this in Sargent Bay of Lake Memphremagog, in front of the waterfront properties corresponding to lot numbers 5 752 437, 5 752 435, 5 752 433, 5 752 434, 5 753 310, 5 752 440, 5 753 314, 5 752 439, 5 752 445, 5 752 446, 5 752 447, 5 751 120, 5 751 132 and 5 751 133 of the Quebec cadastre, Municipality of the Canton of Potton.

2022 10 29

9.3 Vente des bandes de patinoire usagées à St-Denis-de-Brompton

CONSIDÉRANT QUE les bandes usagées ne sont plus utilisées par le département des parcs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Denis-de-Brompton a montré son intérêt à les acheter;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Francis Marcoux
et résolu

DE VENDRE les bandes de patinoire usagées à la municipalité de St-Denis-de-Brompton pour le montant de 5 000\$ plus taxes;

ET D'autoriser le Directeur général secrétaire-trésorier à signer les documents pertinents en regard de cette vente.

Adopté.

Council authorizes the sale of the used rink boards to the municipality of St-Denis-de-Brompton for the amount of 5 000\$ plus taxes.

2022 10 30

9.4 Appel d'offres – gestionnaire du marché fermier 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire préparer la prochaine saison du marché fermier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite accroître la visibilité et l'ampleur du marché fermier en l'implantant sous l'abri multifonctionnel au Parc André-Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE la gestion du marché fermier est considérée comme très important à l'administration et le conseil municipal et qu'une ressource dédiée à celui-ci est par conséquent priorisée;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Christine Baudinet
et résolu

DE procéder à l'appel d'offres en vue de retenir un gestionnaire du marché pour la saison 2023.

Adopté.

Council authorizes to proceed with the call for tenders to hire a market manager for the 2023 season.

2022 10 31

9.5 Autorisation de préparer un appel d'offres pour l'élaboration d'un concept visant l'aménagement de la place de la grange ronde

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté un projet d'amélioration du site de la place de la grange ronde, dont la valeur des travaux était estimée à 200 000 \$ et que celle-ci s'est avérée modifiée à la hausse de façon substantielle suite à une estimation des architectes et des ingénieurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir des concepts pour un projet de développement à caractère culturel, artistique et patrimonial au site de la place de la grange ronde;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité produira un document d'appel d'offres et qu'elle procédera par invitation en vue d'obtenir des offres de services pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Cynthia Sherrer
et résolu

DE transmettre l'appel d'offres à au moins deux firmes ayant une expertise en la matière les invitant à déposer une offre de services pour la production de concepts visant la place de la grange ronde;

ET DE FORMER un comité de sélection tel que prescrit par la loi pour évaluer les offres reçues étant donné que cette démarche se fera par pondération.

Adopté.

Authorization to prepare a call for tenders for the development of a concept for the development of the round barn square.

10- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au Conseil relativement à divers autres sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au Conseil, le Maire met fin à la période de questions.

11- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **André Ducharme** et résolu que la séance soit levée à 20h35.

Le tout respectueusement soumis

Bruno Côté
Maire

Martin Maltais
Directeur général secrétaire-trésorier

Je, Bruno Côté, Maire de la Municipalité du Canton de Pottton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.